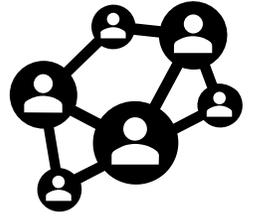


Qui est électeur au Collège des personnels administratifs et techniques?



Sont inscrits d'office sur les listes électorales :

- Les personnels administratifs et techniques affectés à l'EUR (*ne votent pas les personnels des services centraux ou communs à ces élections*)
- Les personnels des départements disciplinaires en adossement principal à l'EUR.
- Les personnels administratifs et techniques affectés à UniCA intervenant en soutien des formations en lien avec l'EUR.
- Les personnels administratifs et techniques affectés à UniCA intervenant en soutien des activités de recherche des laboratoires et écoles doctorales en adossement principal à l'EUR.

Qui est électeur au Collège des personnels administratifs et techniques?

Contrairement aux enseignants-chercheurs et chercheurs, les personnels administratifs et techniques intervenant pour plusieurs EUR (dont personnels de **CAMPUS**) sont électeurs dans chacune de ces EUR.



Qui doit demander son inscription dans le Collège des personnels administratifs et techniques?

POUR INFO

Les personnels administratifs ou de recherche des EPST, établissement composantes, établissements associés peuvent demander leur inscription s'ils interviennent en soutien ou en support des activités de l'EUR (*attestation de l'établissement employeur nécessaire*)

